



Piloter l'intermodalité et la complémentarité entre les modes.

Organiser l'architecture de l'exercice des compétences en relation avec les autorités organisatrices des transports et de la mobilité du territoire régional.

La gouvernance des politiques de mobilité sur le territoire régional devient un enjeu essentiel de l'action de la région à deux titres :

- Les régions sont désormais chefs de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes, ce qui nécessite d'organiser le travail avec l'ensemble des autorités organisatrices de la mobilité du territoire régional, notamment dans le cadre de l'élaboration des schémas régionaux de l'intermodalité .
- L'étendue et la diversité du territoire régional nécessitent pour les régions de s'appuyer sur les acteurs locaux pour l'identification des besoins, voire pour l'organisation de certains services.

La région a ainsi la possibilité de déléguer l'organisation de certains services à des autorités organisatrices secondaires. Elle peut également être membre de syndicats mixte d'autorités organisatrice des transports (dits syndicats mixtes SRU), compétents pour coordonner les offres, mais auxquels elle peut également confier la gestion d'infrastructures ou de services de transports et qui peuvent lever un versement transport additionnel.

- **Objectifs et processus de dialogue avec les autorités organisatrices de la mobilité sur les questions d'organisation de l'intermodalité.**
- **Stratégie partenariale définissant la place des autorités organisatrices de la mobilité et les modalités de coopération de la région, y compris au travers de la création ou de l'adhésion à des syndicats mixtes.**
- **Montage de syndicats mixtes d'autorités organisatrices des transports et de la mobilité.**
- **Transferts éventuels de compétences aux Métropoles et délégations éventuelles à des autorités organisatrices secondaires.**
- **Mise en place des conventionnements et des financements.**

Références

- **Développement des coopérations entre autorités organisatrices**
- **Nouveaux scénarios d'architecture institutionnelle**

Ile-de-France, Sud Meurthe-et-Moselle, Toulouse Métropole, Clermont Auvergne Métropole, Sud Pays d'Auge

Dans le Sud-Meurthe-et-Moselle, MENSIA Conseil est missionné par le syndicat mixte du SCoT-Sud54 pour travailler au renforcement des coopérations entre EPCI et avec la région et le département.. En Ile-de-France, MENSIA Conseil a conduit SNCF Transilien un exercice de prospective sur l'impact des évolutions institutionnelles sur la gouvernance des transports.